

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
TYPE D'OPERATION 8.3.1 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
MIDI-PYRENEES 2014 - 2022
DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (DFCI)**

Le présent formulaire de demande d'aide une fois complété constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information d'accompagnement du présent formulaire. Transmettez l'original de ce formulaire, accompagné des pièces complémentaires.

OU FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER ?	LA DDT DU DEPARTEMENT DE LOCALISATION DE VOTRE PROJET
INTITULE DU PROJET	
NOM DU DEMANDEUR	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° OSIRIS :

DATE DE RÉCEPTION :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PERSONNE PHYSIQUE)

N° SIRET :

attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE :

Concerne uniquement les agriculteurs

en cours d'immatriculation

CIVILITE : (le cas échéant) Madame Monsieur

NOM et PRENOM du demandeur :

NOM COMMERCIAL le cas échéant :

Né(e) le :

Adresse postale du demandeur :

Code postal :

Commune :

Téléphone : fixe

mobile :

Mél :

Adresse site internet :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PERSONNE MORALE)

N° SIRET :
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE :
Concerne uniquement les agriculteurs

en cours d'immatriculation

STATUT JURIDIQUE : (préciser)

RAISON SOCIALE :

NOM COMMERCIAL le cas échéant :

Adresse postale du demandeur :

Code postal :

Commune :

Téléphone : fixe mobile

Date de création de l'entreprise :

Code APE :

Adresse site internet :

NOM et PRÉNOM du représentant légal :

NOM et PRÉNOM du responsable du projet si différent :

Téléphone fixe :

mobile :

Mél :

COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL L'AIDE DOIT ETRE VERSEE

Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide et joindre un RIB :

N° IBAN

BIC

CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

Demandeur public

Demandeur privé

Le demandeur est propriétaire des terrains où se situe le projet

Oui

Non

Pour les dossiers collectifs, nombre de propriétaires regroupés :

En cas d'indivision, appellation courante de l'indivision :

Nombre de co-indivisaires :

COORDONNEES DU MAITRE D'OEUVRE

Si l'étude du projet, la réalisation et le suivi des travaux sont confiés à un maître d'œuvre autorisé (expert forestier, gestionnaire forestier professionnel, ONF), indiquer ses coordonnées.

Organisme :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone fixe :

mobile

Mél :

IDENTIFICATION DU PROJET

a) Libellé et descriptif du projet (*intitulé, présentation synthétique, objectifs, quantités globales, description des ouvrages*) :

b) Localisation du projet Identique à la localisation du siège du demandeur
Sinon, merci de préciser l'adresse :

Code postal : Commune(s) :

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune portant la partie de l'investissement la plus importante en terme financier :

c) Déroulement du projet :

Date prévue de début de projet : (jour, mois, année)

Date prévue de fin de projet : (jour, mois, année)

d) Localisation cadastrale des ouvrages : *prévoir une ligne par tronçon ou nature d'ouvrage*

Désignation des ouvrages tels qu'ils sont identifiés sur le plan cadastral <small>(faire figurer ici le n° d'ouvrage indiqué sur votre plan cadastral)</small>	Quantité projetée par type d'ouvrage (ml ou m²)	Nom de la (des) commune (s) de situation du projet	Liste des parcelles concernées <small>(section, numéro, subdivision)</small> <i>Pour les pistes DFCI possédant une servitude, ne pas remplir cette colonne mais fournir l'arrêté de servitude</i>

e) Garantie de gestion durable dans le cas d'un projet individuel (c'est-à-dire desservant une seule propriété et ne résultant pas d'une décision légale) (*joindre obligatoirement le justificatif précisé dans les « Pièces à fournir »*)

La propriété forestière desservie par le projet bénéficie d'une garantie ou présomption de gestion durable suivante :

- aménagement forestier dans le cas d'une forêt relevant du Régime forestier
- plan simple de gestion obligatoire
- plan simple de gestion volontaire
- règlement type de gestion
- adhésion à un code de bonnes pratiques sylvicoles.

Pour les forêts en zone Natura 2000, se référer aux exigences relatives à la gestion durable qui s'appliquent aux documents ci-dessus.

CRITERES DE SELECTION

Principes de sélection fixés dans le PDR	Critères de sélection		Nombre de points (pondération)	Si critère de sélection rempli, cochez la case	
C1 : garantie de gestion durable	<i>Projet individuel, garantie de gestion durable</i>	Présence de garantie	retenu		
		Absence de garantie	non retenu		
	<i>Pour les projets desservant plusieurs propriétés ou résultant d'une décision légale, la garantie de gestion durable n'est pas obligatoire.</i>				
C2 : niveau de risque de la zone	Niveau de risque du massif fort ou très fort		1		
	Niveau de risque du massif moyen		2		
Éléments établis dans le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie (PDPFCI) : C3 : aspect structurant	Actions d'investissement matériel d'équipement des massifs (pistes, points d'eau et équipements annexes etc.)	Projet prévu dans plan de massif ou document équivalent	Priorité 1 dans plan	1	
			Priorité 2 dans plan	2	
			Priorité 3 dans plan	3	
	Hors plan de massif ou document équivalent	Justificatif de l'intérêt du projet au regard de l'aléa, des enjeux, de la desserte existante au niveau du massif	2		
		Autre	Non retenu		
Actions hors investissement matériel d'équipement des massifs	Rang de priorité égal à celui du PDPFCI	Égal au rang de priorité du PDPFCI			
<u>Pour les projets classés à égalité selon les critères précédents, les projets seront classés selon la portée de l'action au regard des enjeux du massif</u>	Projet résultant d'une décision publique <i>En référence à des travaux déclarés d'utilité publique définis à l'article L133-3 et suivants du code forestier et aux servitudes définies à l'article L134-2 et suivants</i>		1		
Éléments établis dans le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie C4 : portée collective de l'action	Projet collectif (desservant plusieurs propriétés pour les projets d'équipements ou de portée générale)		2		
	Projet individuel		3		
<u>Pour les projets classés à égalité selon les critères précédents</u> Éléments établis dans le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie(PDPFCI) : C5 : priorité dans les délais de réalisation	Égal au rang d'urgence de la réalisation de l'action déterminé par le PDPFCI	Priorité 1 ou forte	1		
		Priorité 2 ou moyenne	2		
		Priorité 3 ou faible	3		
TOTAL					

Notation et seuil de notation minimal : La note est constituée de la juxtaposition des rangs obtenus pour chaque critère dans l'ordre de ceux-ci. Note = Rang C2 Rang C3 Rang C4 Rang C5. Par exemple, un projet de rang 1 pour tous les critères aura une note de 1111. Le classement se fait par ordre croissant des notes, la note la plus faible étant la meilleure.

Les projets dont la note est supérieure ou égale à 2333 ne seront pas sélectionnés.

En cas d'égalité, les dossiers seront départagés en procédant aux étapes suivantes :

- 1) priorité aux dossiers s'inscrivant dans un PDPFCI décliné en plan d'actions à la date d'ouverture de dépôt des dossiers pour l'année considérée,
- 2) en cas d'égalité sur le 1), priorité aux dossiers portés par les maîtres d'ouvrages ayant finalisé les actions de même nature soutenues les années précédentes,
- 3) en cas d'égalité sur les 1) et 2), priorité aux dossiers reçus complets le plus tôt au GUSI.

DEPENSES PREVISIONNELLES

Rappel sur les délais de réalisation

Pour ce dernier appel à projets de la programmation FEADER 2014-2022, le calendrier de réalisation de votre projet sera contraint en raison des exigences de fin de gestion, les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets devront être intégralement réalisés (c'est-à-dire l'achèvement physique de l'opération et dernier acquittement) **au plus tard le 30/09/2024**, sauf cas exceptionnel dûment argumenté à traiter avec le service instructeur.

Seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses TTC

Pour les porteurs de projets soumis à la réglementation Marchés Publics, remplir l'annexe « Marchés Publics » et joindre les pièces correspondantes.

Pour les porteurs de projets non soumis à la réglementation des Marchés Publics :

Veillez faire figurer sur chaque devis une numérotation des investissements présentés dans l'appel à projets (numéro d'ordre 01 à 99).

Attention : Justification des coûts à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes :

Fournir :

- Pour les dépenses inférieures à 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire
- Pour les dépenses d'un montant inférieur à 3 000 € HT : 1 devis
- Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000 € HT : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents)
- Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT : 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)

Les devis doivent mentionner le taux de TVA et montants HT et TTC. Les devis doivent être précis et faire référence à un intitulé de matériel éligible.

a) Dépenses matérielles

à localiser sur plan au 1 / 25 000 et plan cadastral. Se référer à l'appel à projets.

Nature des actions ou investissements	Précision	Création	Mise aux normes	Prix unitaire HT (€)	Montant prévisionnel HT (€)	N°devis
Routes et pistes		km	km			
<i>Autres (préciser)</i>						
Points d'eau	Citerne-bassin	nb	nb			
	Point naturel	nb	nb			
<i>Autres (préciser)</i>						
Système de surveillance fixe	Tour de guet et vigie	nb	nb			
	Système automatique d'observation	nb	nb			
<i>Autres (préciser)</i>		nb	nb			
Matériel de surveillance et de communication	Station météorologique dédiée à la prévention des incendies	nb				
	Installation de détection automatique des orages	nb				
	Equipement de transmission	nb				
	Matériels mobiles de communication radio	nb				
<i>Autres (préciser)</i>		nb				
Coupure de combustible		ha				
Brûlage dirigé		ha				
Opération de sylviculture préventive (élagage et broyage des rémanents après éclaircie)		ha				
<i>Autres (préciser)</i>		ha				
Montant total prévisionnel HT (a)						

b) Dépenses immatérielles

Nature des opérations	Montant prévisionnel HT (€)	N°devis
Cartographie des zones à risques et constitution de bases de données géoréférencées des équipements de prévention		
Montant total prévisionnel HT (b)		

c) Frais généraux : études préliminaires et maîtrise d'œuvre directement en lien avec les investissements dans la limite de 20 % HT des investissements et travaux éligibles.

Sont éligibles :

- Les frais d'assistance, la conception du projet, les études préalables notamment écologique et paysagère, la maîtrise d'œuvre, dans la limite de 12 % du montant HT des investissements et travaux éligibles (inclus dans la limite de 20 % précisée ci-dessus) ;
- Les dépenses liées à la mise en place de servitude de passage DFCI, dont les frais de géomètre, la rédaction d'actes notariés, l'inscription de publicité foncière et les frais postaux de notification avec suivi.

Nature de la prestation	Montant prévisionnel HT (€)	N°devis
Montant total prévisionnel HT (c)		

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b+c]	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
	€	€

A Financement d'origine publique

Financeurs publics sollicités	Montants en €	Sollicité dans le cadre de la présente demande	Sollicité dans le cadre d'une autre demande	obtenu
État (préciser sources) _____				
Région				
Département				
Autres (Commune(s), PNR, EPCI, etc.)				

PNR : parc naturel régional, EPCI : établissements publics de coopération intercommunale

Autofinancement : maître d'ouvrage public	
Emprunt (a)	
Auto – financement (b)	
Sous-total apport du maître d'ouvrage public (a + b)	

Financements européens (FEADER) sollicités (53 % de la dépense publique)	
---	--

Sous-total financeurs publics	
--------------------------------------	--

B Financement d'origine privée

Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Emprunt (a)	
Auto – financement (b)	
Sous-total apport du maître d'ouvrage privé (a + b)	

Autres financeurs privés	
Participation du secteur privé (à préciser)	
Sous-total financeurs privés	

TOTAL = A + B

TOTAL général = coût du projet	
---------------------------------------	--

Taux d'aide publique : 80 % du montant approuvé par le service instructeur

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

(Veuillez cocher les cases)

Je déclare et j'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet,
- respecter les conditions d'éligibilité décrites dans le cahier des charges de l'appel à projets,
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide fera l'objet d'une sélection et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement et/ou au motif que mon projet n'atteint pas le seuil de sélection ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure,
- avoir pris connaissance des points de contrôle spécifiques à ce dispositif d'aide figurant dans la notice d'information annexée au présent formulaire,
- être informé et avoir pris connaissance des textes réglementaires liés à la demande et consultables à la DDT,
- avoir pris connaissance des délais maximum de début d'exécution et de réalisation des travaux qui s'attachent à mon projet, et qui figurent dans la notice d'information,
- ne pas avoir commencé l'exécution des investissements prévisionnels présentés dans le présent formulaire (signature de bon de commande, approbation de devis, notification de marché) avant la date de dépôt de la demande d'aide.

Je m'engage :

- à réaliser l'action pour laquelle l'aide est sollicitée,
- à informer le service instructeur de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure ou du projet pendant toute la durée de réalisation de l'opération,
- à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet », et notamment, pour les exploitations agricoles, de prêts bonifiés,
- à obtenir avant la réalisation du projet l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à sa réalisation (permis de construire, ICPE,...),
- à informer le public du soutien de l'Union européenne, conformément à la réglementation applicable,
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant les 5 années, 3 ans pour les PME et les exploitations agricoles, suivant le dernier paiement relatif au projet,
- à respecter les obligations réglementaires relatives à la pérennité des opérations conformément à l'article 71 du règlement UE n° 1303/2013. Ces obligations réglementaires seront précisées dans la décision juridique d'attribution de l'aide,
- à conserver pendant une période de 10 ans à compter du paiement final de l'aide tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles,
- à transmettre aux services instructeurs une déclaration de début de travaux,
- à respecter les obligations en matière de droit de la commande publique pour les structures publiques ou les organismes reconnus de droit public au sens du code de la commande publique
- le cas échéant, à mentionner sur mon site web le soutien financier apporté par l'Union européenne,
- à fournir au guichet unique service instructeur, au moment de la demande de solde, un Dossier des Ouvrages Exécutés numérique (DOE), issu d'un lever GPS réalisé par le maître d'œuvre pour les projets faisant appel à un maître d'œuvre.

Je suis informé(e) :

- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- que l'aide en faveur de la défense des forêts contre l'incendie est attribuée dans le cadre du régime d'aides exempté n° SA 49705 (2017/XA) relatif aux aides à la prévention et à la réparation des dommages causés aux forêts par des incendies, des calamités naturelles, des phénomènes climatiques défavorables pouvant être assimilés à une calamité naturelle, d'autres phénomènes climatiques défavorables, des organismes nuisibles aux végétaux et des événements catastrophiques pour la période 2017-2020 (Midi-Pyrénées).
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétent en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.
- que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide et à l'évaluation du programme. Les destinataires des données sont l'Agence de services et de paiement (ASP), le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, FranceAgriMer et la Région Occitanie. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la DDT du département de localisation du projet.

Fait à

le

Nom / prénom / qualité du représentant légal de la structure _____ Signature(s) du demandeur (avec le cachet de la structure)
cachet de la structure non obligatoire si nom/ prénom et qualité mentionnés

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

- j'autorise
- je n'autorise pas ⁽¹⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽¹⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

PIECES A FOURNIR

Pièces à fournir	Pièces jointes au dossier ¹	Sans objet ²	Cadre réservé à l'administration NE RIEN INSCRIRE
Pour tous les porteurs de projet :			
Si vous n'avez pas de n° SIRET au moment du dépôt du dossier, fournir le récépissé du CFE			
Preuve d'identité : <i>Personne physique</i> : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité <i>Personne morale (hors collectivités, leurs groupements et les établissements publics)</i> : statuts ou PV d'assemblée générale ou carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité du représentant légal de la structure			
Exemplaire original du présent formulaire de candidature complété, signé et daté			
Relevé d'identité bancaire ou postal (BIC/ IBAN)			
Extrait de matrice cadastrale récent et à jour ou acte notarié ou arrêté de servitude pour les projets bénéficiant d'une servitude DFCI			
Justificatif d'adresse : titre de propriété, ou certificat d'imposition ou de non-imposition, ou facture de moins de 3 mois, ou attestation d'assurance logement de moins de 3 mois, ou extrait Kbis, ou certificat immatriculation INSEE			
Attestation sur l'honneur portant sur le respect des obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables			
Pour les porteurs de projet privés , attestation de régularité fiscale des services fiscaux			
<u>Pour les porteurs de projets soumis au code de la commande publique</u> : Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles et du respect des règles de la commande publique : remplir l'annexe « marché public » et joindre les pièces correspondantes			
<u>Pour les porteurs de projets non soumis au code de la commande publique</u> : Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : - Dépenses < 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire - Dépenses comprises entre 1 000 HT et 3 000 € HT : fournir un devis détaillé - Dépenses comprises entre 3 000 € et 90 000 € HT : fournir 2 devis détaillés de fournisseurs différents - Dépenses > 90 000 € HT : fournir 3 devis détaillés de fournisseurs différents Le devis correspond au descriptif et estimatif prévisionnel détaillé du coût des travaux par nature de dépense			
Plan de situation au 1/25 000 daté, signé			
Plan de masse cadastral daté, signé avec indication du Nord, échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées			
Dans le cas d'un projet individuel, justificatif de gestion durable (décision d'agrément du PSG, approbation d'aménagement, attestation d'adhésion à un RTG ou un CBPS)			
Délégation éventuelle de signature du porteur de projet le cas échéant			
Preuve de représentation légale ou de pouvoir : - Pouvoir de tutelle ou curatelle pour tuteur légal ou curateur - Accord sous seing privé pour usufruitier ou nu-proprétaire (selon la qualité du demandeur) - Mandat des co-indivisaires, ou des copropriétaires ou de l'époux demandeur			

¹Mettre une croix pour chaque pièce jointe au dossier

²Mettre une croix dans la case, si vous n'êtes pas concerné par la pièce demandée

mais non propriétaire ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété pour mandataire - Mandat des propriétaires pour OGEC - Décision du Président ou CR d'assemblée générale pour associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations - Décision du gérant ou CR d'assemblée générale et pouvoir du cogérant en cas de cogérance pour sociétés civiles dont groupements (SCI, GF, GFA, GFR), sociétés commerciales dont coopératives (OGEC)			
Documents de sollicitation (courrier, formulaire, ...) des financeurs publics et privés sollicités hors du présent appel à candidatures (Cf. point (a) du « Plan de financement prévisionnel du projet »)			
Attestation de sécurisation juridique des ouvrages et/ou engagement à entamer la procédure de sécurisation parallèlement au dépôt du dossier			
Pour les porteurs de projet qui ne sont pas propriétaires des terrains concernés par le projet			
AutorisationS des propriétaires de réaliser ces travaux sur leurs terrains			
Engagements écrits du ou des propriétaires stipulant : • qu'un accès libre à la propriété est garanti aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements sollicités, • qu'une plaque comportant les éléments de publicité requis par la réglementation communautaire pourra être apposée, • qu'ils n'ont pas sollicité et ne solliciteront pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur leur terrain, d'autres aides publiques.			
Pour les opérations de sylviculture préventive : engagement d'entretien par le propriétaire pendant cinq ans			
Pour une collectivité			
Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement et autorisant le maire ou le président à solliciter la subvention			
Pour les sociétés ou entreprises privées			
Extrait Kbis ou inscription au registre ou répertoire concerné			
Statuts actualisés de la société			
Pour les associations			
Statuts de l'association			
Document attestant de la reconnaissance de l'intérêt général de l'association (attestation de l'administration fiscale ...) le cas échéant			
Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture			
Rapport moral et financier ou dernier compte de résultat (n-1) le cas échéant			
Composition du conseil d'administration le cas échéant			
Budget prévisionnel de l'année en cours le cas échéant			